

# Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux dénommé « MONOPOLY »

## Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « MONOPOLY » visés dans les avis correspondants.

## Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 6 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

## Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	250 000 €	500 000 €
4 lots de	50 000 €	200 000 €
6 lots de	5 000 €	30 000 €
50 lots de	500 €	25 000 €
5 000 lots de	100 €	500 000 €
100 000 lots de	50 €	5 000 000 €
187 250 lots de	20 €	3 745 000 €
800 000 lots de	10 €	8 000 000 €
600 000 lots de	5 €	3 000 000 €
1 692 312 lots formant un total de		21 000 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

## Article 4 Description des jeux

**4.1** Chaque ticket comporte deux jeux dénommés « Jeu 1 » et « Jeu 2 ».

**4.2** « Jeu 1 »

4.2.1 Le « Jeu 1 » est composé de deux zones de jeu réparties comme suit :

- Une première zone de jeu dénommée « Vos lancers » représentée par 15 dés ;
- Une seconde zone de jeu représentée par un plateau de jeu divisé en 9 zones de propriétés, chacune associée à une couleur et à une somme en euros inscrite en chiffres. Chaque zone de propriétés comprend de 2 à 4 propriétés. Il y a 26 propriétés au total sur le plateau de jeu.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la première zone de jeu « Vos lancers » sont le nom d'une propriété accompagné de sa couleur associée ou d'un symbole « Locomotive » pour les propriétés correspondant à une gare. Il y a en tout 15 noms de propriété à découvrir.

Les éléments à découvrir sous la couche grattable de la seconde zone de jeu représentée par le plateau de jeu sont des noms de propriétés inscrits en lettres répartis en 9 zones de propriétés conformément au sous-article 4.2.1.

4.2.3 Le joueur gratte la première zone de jeu « Vos lancers » et découvre ses propriétés. Il doit ensuite gratter sur la seconde zone de jeu, représentée par le plateau de jeu, les propriétés correspondant aux propriétés découvertes sous la première zone de jeu « Vos lancers » .

4.2.4 Si, grâce à ses propriétés découvertes sous la première zone de jeu « Vos lancers », le joueur découvre toutes les propriétés d'une même zone de propriétés sur le plateau de jeu, il remporte la somme en euros associée à cette zone.

4.2.5 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

### **4.3 « Jeu 2 »**

4.3.1 Le « Jeu 2 » est composé d'une zone de jeu comprenant deux cases « Chance » et deux cases « Caisse de communauté », représentées sur le plateau de jeu.

4.3.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des cases « Chance » et « Caisse de communauté » sont un symbole, avec sa transcription en lettres. A chaque symbole est associée une somme en euros inscrite en chiffres avec sa transcription en lettres parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 50€, 100€, 500€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.3.3 Le joueur gratte les deux cases « Chance » et les deux cases « Caisse de communauté » et découvre un symbole et la somme en euros associée selon les modalités mentionnées à l'article 4.3.2.

4.3.4 Si le joueur découvre un symbole « Mr. Monopoly », tel que représenté dans les règles sur le ticket de jeu, il remporte la somme associée. Si le joueur découvre sous plusieurs cases « Chance » et/ou « Caisse de communauté » un symbole « Mr. Monopoly », il remporte le cumul des sommes associées à chaque symbole « Mr. Monopoly ».

4.3.5 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

**4.4** A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

**4.5** Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 17 décembre 2019,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI